



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 116565

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur la décision de retenir la date du 11 novembre comme étant la journée nationale du souvenir pour honorer les Morts pour la France. Ce projet reprendrait une des conclusions du rapport Kaspi de 2008, préconisant que le 11 novembre soit la date retenue pour honorer les « Morts pour la France » du passé, du présent et même de l'avenir. L'union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC), qui représente plus d'un million d'anciens combattants et de victimes de guerre ainsi que ANCAC, s'inquiète de cette démarche. L'instauration d'une journée unique du souvenir risquerait d'effacer les dates historiques de notre pays. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement a créé en décembre 2007 une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi. Cette commission a, en effet, rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Elle a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a en revanche écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il a de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte. C'est également au nom de ce même devoir de mémoire que le ministre de la défense et des anciens combattants s'est exprimé, le 5 juin 2011, en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 novembre en tant que journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116565

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8698

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10339